

# Rapport d'activité 2018



## Financements 2018 liés à la réalisation d'actions dans le cadre de « Lutte biologique contre le Cynips et le maintien du développement de la filière castanéicole corse »

- **France Agrimer** (Financement à 80% du montant TTC des dépenses éligibles)
  - Coordination Dossier Cynips
  - Actions de dynamisation de la filière castanéicole
    - Montant maxi des dépenses éligibles 2018 TTC: 46 308,08€ TTC
    - Montant maxi de la subvention 2018 France Agrimer: 37 046,46 €
  
- **ODARC**
  - Financement des déplacements dans le cadre du Comité de pilotage du Programme de lutte contre le Cynips ( Financement à 90%)
    - Montant TTC éligible: 3 000,00€ TTC
    - Montant de la subvention 2018: 2 700,00€



# Actions FranceAgrimer /Dossier Cynips

REGION	SITE	AOP	NBRE DE GALLES RECOLTEES 2018	TOTAL EMERGENCES	FEMELLES	MALES	% SUR 1000 GALLES	OBSERVATIONS
RUTALI	VIOLA	AOP	450	440			978	
SULACCIU DI FIUMORBU	GAMBOTTI	AOP	240	20			83	Faible émergences de TS, due peut etre à une récolte de mauvaises galles
LENTU	BAGNOLI	AOP	265	375	184	191	1415	
SCOLCA	SPINOSI	AOP	268	377	192	185	1407	
GAVIGNANU	PASQUALINI	AOP	205	440	265	175	2146	
VERDESE	DEVOS	AOP	100	178			1780	
VALLE D OREZZA	GIUDICELLI H	AOP	128	328			2563	pas de détermination Femelle/Male
NIOLU	GAEC SATIVA	AOP	600	590	412	178	983	
OLMETA DI CAPICORSU	BONCOMPAGNI	AOP	450	360	145	215	800	
CASINCA			325	423	216	207	1302	
MATRA			50	52			1040	pas de détermination Femelle/Male
ZUANI	GIGLEUX	AOP						pas de données, difficultés à mettre en place le dispositif
CAP CORSE EST	SCARTABELLI							pas de données, difficultés à mettre en place le dispositif
ALISGIANI	BERENI	AOP	150	123	73	50	820	faible émergence de TS, due peut etre à une récolte de galles n-2 ?
AMPUGNANI	GIOVANETTI	AOP	300	299	116	183	997	
HAUTE BALAGNE	POLI MARIE JOSEPHE	AOP						pas de données, difficultés à mettre en place le dispositif
CASALUNA	GUERRINI	AOP	270	685	363	322	2537	
MURATU	BIAGGI	AOP	300	695	369	326	2317	
RUSIU	GAEC SAN CERVONE	AOP	200	88	21	67	440	faible émergence de TS, due peut etre à une récolte de galles n-2 ?
TOLLA	MARTI	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
MARIGNANA	VERSINI JL	AOP	400	200			500	pas de détermination Femelle/Male
CRISTINACCE	VERSINI BENOIT	AOP	260	45	20	25	173	
RENNU	PASQUALI JC	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
POGGIOLO	CORRIERAS	AOP	200	83			415	
OTA	FRANCHI	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
EVISA	CECCALDI M	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
CUTTOLI	SCARBONCHI	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
CUTTOLI	CRUCIANI	AOP	250	317	126	191	1268	
SERRA DI SCOPAMENE	ROCCA SERRA		400	271	168	103	678	
ZEVACU	ANDREUCCI	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
SAMPOLO	BLANWALHIN	AOP						pas de donnée, difficulté à mettre en place le dispositif
BUCUGNA	CASABIANCA		200				0	pas de comptage mais bcq de sortie, impossible de comptabiliser

# Programme Régional de lutte contre le Cynips

- Suivi des émergences des *Torymus sinensis* (Ts)
  - Arrêt de la collaboration avec l'Inra Sophia
  - Choix de suivre les taux d'émergences sur 32 SITES / 21 SUIVIS en réalité
  - Récolte de galles sèches ENTRE JANVIER ET FEVRIER 2018
  - Augmentation significative des taux de parasitisme sur de nombreux sites
    - Sur certains sites, les suivis n'ont pas pu se faire
      - Difficultés à suivre les sorties
      - Pas de sexage
      - Difficultés à reconnaître le type de galles à récolter



## Indicateurs positifs de la lutte biologique contre le Cynips

- Sur galles sèches
  - Lorsqu'on récolte des galles sèches et que l'on fait des observations sur les trous de sortie, on peut différencier ceux du *Torymus sinensis* et ceux du *Cynips*
- Sur galles vertes
  - Lorsqu'on découpe une galle verte ( fin avril, mai .....), on découvre dans la logette une larve de couleur blanche. On peut différencier ces deux larves
    - La larve de *Cynis*
    - La larve de *Torymus sinensis*
- Sur les stades phénologiques
  - Depuis 2018, on remarque que le bourgeon apical, est indemne de galles
    - Photo

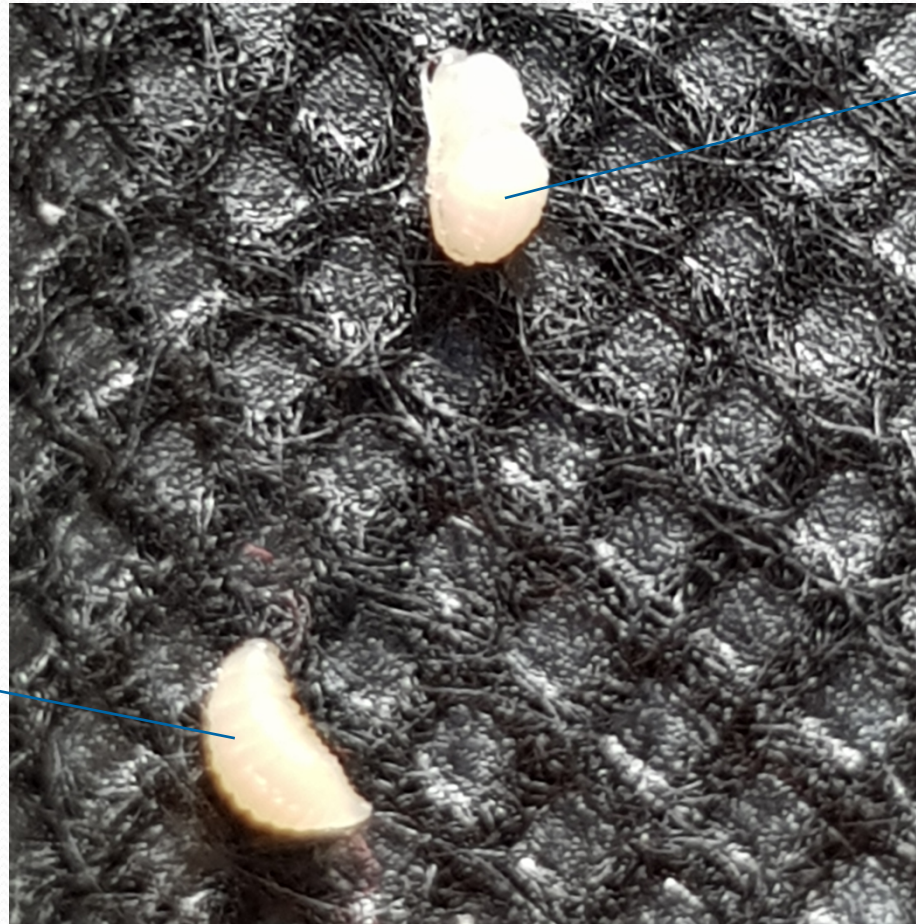
## Sur galles sèches



Trou de sortie de Torymus: les bords sont nets!

Trou de sortie de Cynips: les bords sont arrondis et retombants .....un volcan!

# Sur galles vertes



Larve de  
Cynips  
( extrémités  
arrondies

Larve de  
Torymus  
sinensis  
( extrémités  
pointues

# Stades phénologiques

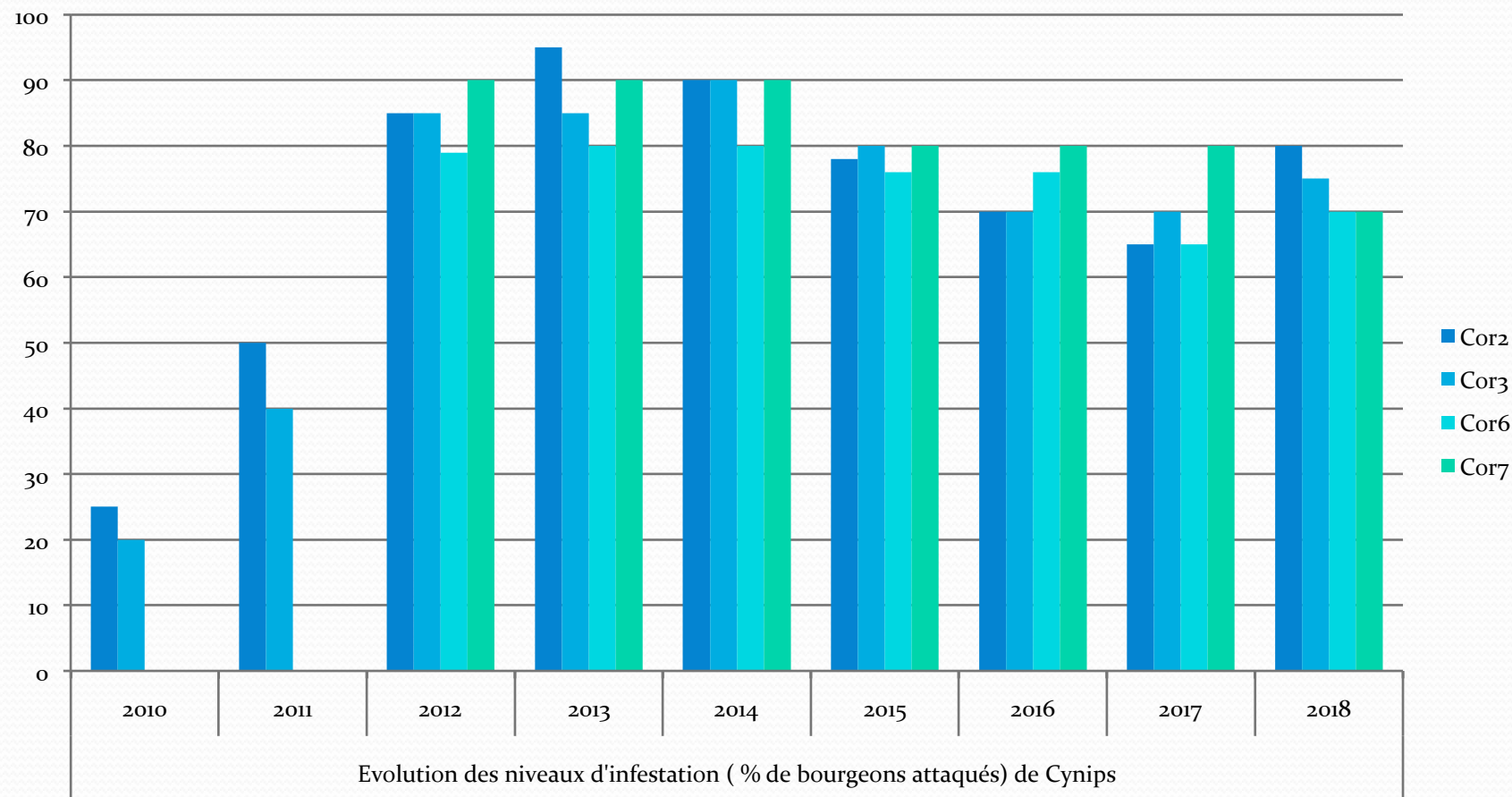
Rameau de l'année



Le  
bourgeon  
apical a  
donné  
naissance à  
1 rameau  
de l'année  
indemne de  
galles

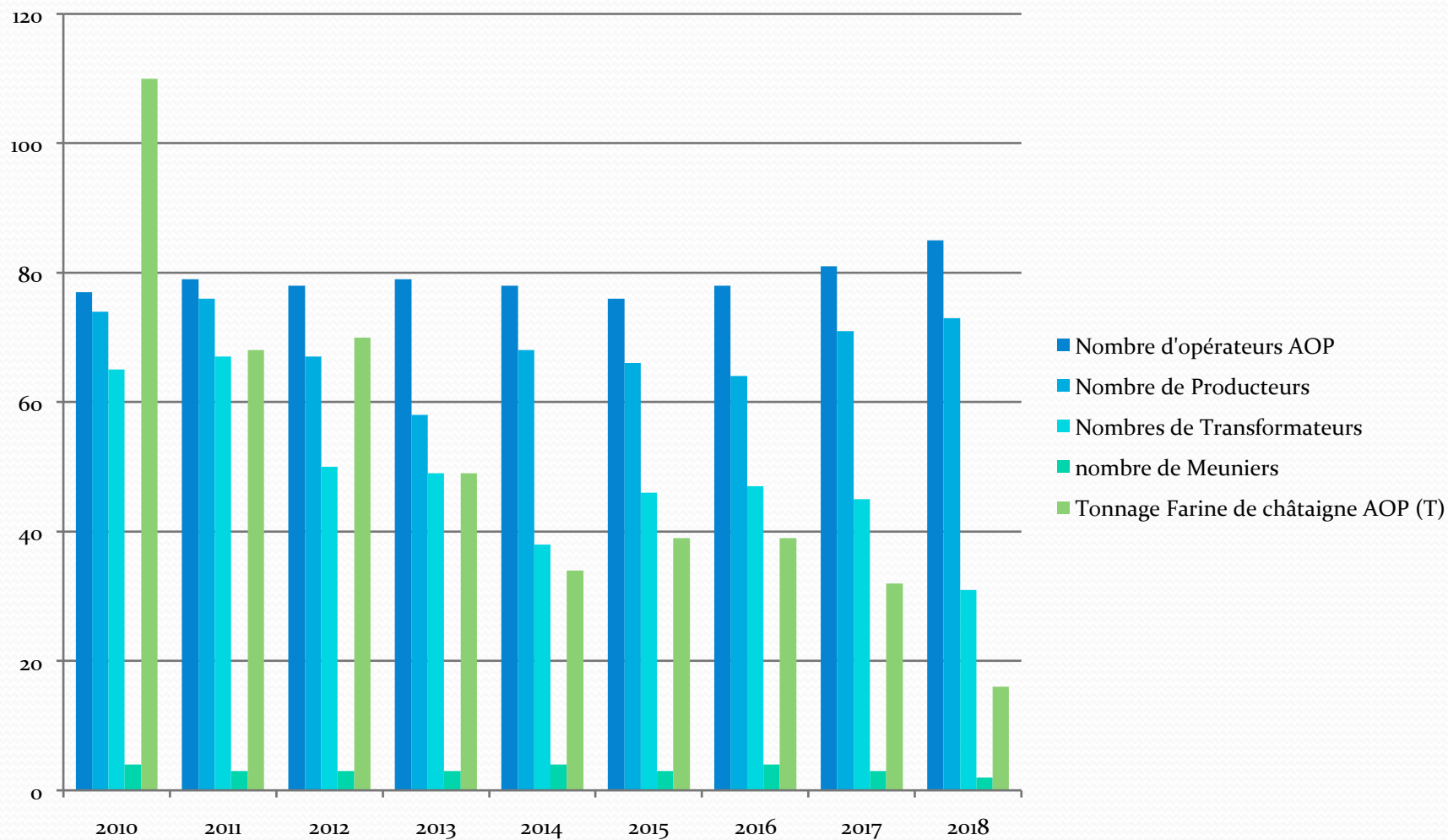


## Evolution des niveaux d'infestation (% de bourgeons attaqués) de Cynips



2018: Les taux d'infestation des bourgeons restent très importants entre 65% et 80%

- *Evolution de la production de farine de châtaigne corse sous AOP de 2010 (découverte du Cynips) à 2018 sur quelques exploitations castanéicoles. (Source Syndicat AOP Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa)*





[www.salvemuicastagni.org](http://www.salvemuicastagni.org)

- Souscription Cynips
  - Actuellement on ne reçoit plus de dons..... En 2018: on a 577€
  - Projet de réactualisation des données et proposer un projet de soutien à la multiplication de plants de variétés traditionnelles?



## Programme Régional de lutte contre le Cynips:

- **Maintenir l'entretien de la châtaigneraie jusqu'à un retour de la production de châtaignes**

- Mise en place de la mesure d'exemption avec l'ODARC: 1<sup>iers</sup> versements perte de récolte 2013 en juillet-sept 2014
  - Montant total versé aux opérateurs en AOP: 314378,60€ réparti entre 23 opérateurs!
- *Pour la récolte 2014 2015, la mesure régionale s'élève à 527 633,00€ ( 44 opérateurs)*
- *Pour la récolte 2015 2016, la mesure régionale s'élève à 533 331,80€ ( 44 opérateurs)*
- *Pour la récolte 2016, le dispositif FMSE est activé, la mesure régionale est transformée en « avance de trésorerie » avec remboursement lorsque le FMSE 2016 est mandaté: montant de la Mesure régionale 2016:412421€*
- *Pour la récolte 2017, même dispositif que 2016, passage en CEX le jeudi 14 juin 2018 et paiement en aout 2018 ( 459557,60€)*

### **Rappel du Cahier des charges de la Mesure d'exemption**

- 1) Producteurs identifiés en AOP Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa
- 2) Parcelles déclarées avant 2010 impactées à plus de 50%, Contrôles et constats GRPTCMC/CDA/FREDON
- 3) Indemnisation **sur 5 ans**, 10 Ha maxi, « proratisation » / déclaration de récolte et de transformation, Plafond de 2000€/Ha

- **La Mesure régionale est UN SOUTIEN FINANCIER SUR 5 ANS/ CERTAINS PRODUCTEURS NE SERONT PLUS ELIGIBLE A PARTIR DE 2018**

- **FMSE:** Versement des Indemnisations pour les pertes de récolte 2017/ EN COURS DE PAIEMENT.....

- BAISSÉ DES INDEMNISATIONS/ AUX AUTRES ANNEES/ NON PRISE EN COMPTE DU NOUVEAU BAREME/ FORMULE ITALIENNE/



# Barème calamité casta

## BAREME DES CULTURES - CAMPAGNE 2013

CASTANEICULTURE		PERTES DE RECOLTE		
Intitulé	Prix (€/quintal)	Rendement (Qx/ha)	Frais de récolte (€/ha)	
Châtaignes A.O.C.	200	20	200	
Châtaignes	90	10	200	

CHÂTAIGNES		PERTES DE FONDS						
Intitulé	Frais d'investissement (€/ha)	Coût arbo moyen	Frais d'entretien (€/ha)	Durée avant production (en années)	Durée de rentabilité (en années)	Densité à l'hectare (arbres/ha)		
Châtaignes A.O.C.						30 à 60		
Châtaignes								

Châtaigniers rénovation : 381 €/arbre

Réunion novembre  
2016..... Validation  
fin 2018 .....  
Demande  
d'harmonisation 2B  
2A..... Enfin validé  
en mai 2019.....

## BAREME DES CULTURES - CAMPAGNE 2018

CASTANEICULTURE		PERTES DE RECOLTE		
Intitulé	Prix (€/quintal)	Rendement (Qx/ha)	Frais de récolte (€/ha)	
Châtaignes A.O.P. non BIO	240	20	200	
Châtaignes A.O.P. BIO	280	20	200	
Châtaignes non A.O.P. non BIO	200	20	200	
Châtaignes non A.O.P. BIO	240	20	200	



## Actions FranceAgrimer Dynamisation de la filière



# FAM \* 2018

- Participation à la Mise en place d'une production locale de plants issus de variétés inscrites en AOP en collaboration avec la pépinière de Castellucci:
  - Expérimentation sur le site de Cambia ( Loriani): Mise en route novembre 2016
- Organisation de journées de formation sur le Greffage
  - 1 Journée de sensibilisation aux techniques de greffage
  - 1 Journée sur la connaissance des sols avec Karim Riman
- Visites de sensibilisation et de connaissance sur le Cynips sur les exploitations castanéicoles
- Bilan d'irrigation ( suivi expérimental sur une parcelle du GAEC sativa)
- Diagnostic de situation pour les exploitations les plus fortement impactés, attestation de pertes de production
- Suivi et Mise en place des paiements dans le cadre de la Mesure d'exemption



## Projet de multiplication de plants de châtaigniers

- L'objectif est de multiplier des plants de châtaigniers à partir de graines récoltées et plantées (stratification et ensuite élevage en pots avec amendements). Une fois que le diamètre du plant est suffisant (1cm environ) on procède à un greffage de greffons de variétés (variétés identifiées dans le décret de l'AOP et en cours de caractérisation génétique), afin de proposer des plants de châtaigniers « certifiés »
- Sur le site expérimental de Loriani, on a actuellement 200 plants de châtaigniers.
- 1 journée technique de greffage a été programmé avec un pépiniériste. Nous avons sélectionnés des greffons d'Ariata et de Campanese. Il y a eu 58 plants greffés (contrainte du diamètre)
  - 27 greffes avec Ariata
  - 31 greffes avec Campanese
- Résultats du greffage sur les 58: 21 Ariata et 5 Campanese (la sélection du greffons est primordiale). Quelques échecs dus à la non suppression des gourmands !
- Problème de sélection de greffons (comme chaque année)!
- Rappel: Une mesure d'incitation à la plantation de variétés locales est validée dans le PDRC 2018 2020 avec la prise en compte à 90% (ODARC) et 10% (GRPTCMC Souscription) des dépenses liées à la plantation (sont exclus les investissements liés à l'irrigation)





## Projet de multiplication de plants de châtaigniers

- Bilan
  - 1) Semis de 1000 graines en novembre 2016
  - 2) Intempéries/ Ravageurs mais récolte de plants germés sur parcelles de Carpinetu.....
    - Solde de **230** plants en fin 2017: entretien, désherbage, irrigation, amendements
  - 3) Récolte de graines 2017: Mise en stratification de 1000 graines à Lozzi ( sable de rivière+humidité dans des bacs)
    - Germination problématique( printemps 2018)= 30 plants
    - Récolte sur Carpinetu de châtaignes germées  
2018: sur Lozzi et Valle d'Orezza (200plants)
  - 4) Récolte nov 2018: 1000 graines en stratification en Casinca: Préparation d'environ 200 plants supplémentaires.
  - Actions 2018: Renforts des clôtures
  - 5) **OPERATA**: Novembre 2019: rempotage sur le site de Cambia: 200 plants de 2016 +400 plants ( 200 de 2017 et 200 de 2018) + récolte de graines en nov 2019 .....
  - Projet d'irrigation en cours avec Kulker ( financement ODARC / GRPTCMC)
  - Projet de convention GUERRINI Et GRPTCMC
  - Projet de demande d'habilitation pour la certification des plants ( adaptation au schéma classique de certification : CTIFL – CORSICAGROPOLE – PEPINIERE ou projet innovant au travers du site de Loriani ou de la pépinière régionale ODARC?)



## **Bilan irrigation: suivi expérimental sur une parcelle de châtaigniers traditionnels ( GAEC Sativa)**

- L'installation comprend 3 jeux de 2 sondes tensiométriques implantées à 2 profondeurs différentes. Les graphes suivant permettent de suivre le comportement individuel de chaque sonde. Cela permet de s'assurer que les sondes réagissent bien après un apport d'eau et de détecter tout dysfonctionnement (décrochage, panne, mauvais positionnement).

# Bilan sondes 2018 ( 2)

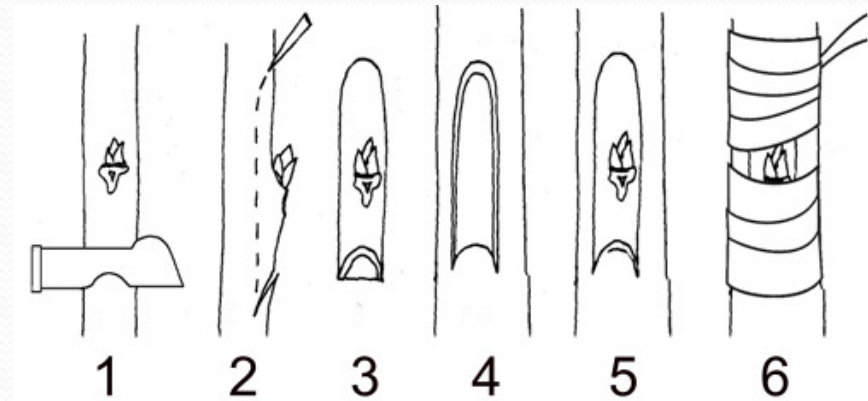
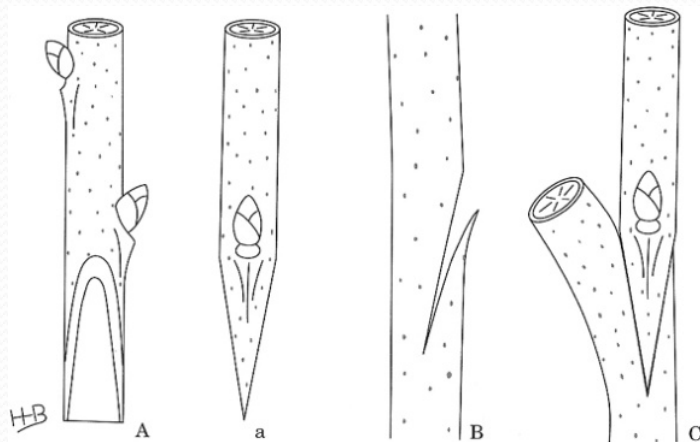


**Bilan Irrigation 2018 GAEC SATIVA (2).pdf**



# 2018: Les techniques de greffage

- Dans le programme de plantation et de multiplication variétale, la maîtrise du greffage est essentielle.
- Traditionnellement on pratique la greffe en fente (insetu à cuniola) ou en couronne (insetu à curonna) entre avril et mai et plus tard à sève montante la greffe de bourgeon (insetu à ochju ou insetu à canellu)
- La CDA zB a organisé une journée de greffage sur de nouvelles techniques, animée par Mr Guy (Pépinieriste). La greffe utilisée en pépinière est la greffe en cadillac (greffe de rameau avec bourgeons) et la greffe en chip-bulding (greffe de bourgeon poussant)





# Le chancre du châtaignier

Lors des suivis d'exploitations castanéicoles, nous avons observé une recrudescence d'attaque de chancre (*Cryphonectria parasitica*). En effet les galles de Cynips en séchant sont autant de sources possibles d'attaques du champignon du Chancre.

Des études réalisées dans les années 1995-2000 ont permis de déterminer les principaux groupes de chancre présents en Corse. Le mélange utilisé jusqu'à présent est composé de deux groupes (EU2 et EU5).

L'expérimentation menée jusqu'en 2017 a consisté à réaliser de nouveaux prélèvements afin de vérifier les populations de *C. parasitica* à partir d'un suivi d'exploitations castanéicoles

Les prélèvements ont été réalisés dans différentes régions de production : Valle d'Orezza, San Gavino d'Ampugnani, Lozzi, Olmi Capella, Tavera, Zevacu ( 2016) et Pietracorbara, Luri, Alisgiani, Boziu: Arbitru, Sant'andria di u Boziu, Mazzola, Tralonca, Sermanu, Casinca et Zevacu en 2017

## **En conclusion**

Plus de trois quarts des isolats étudiés appartiennent aux groupes EU2 ou EU1. Le mélange utilisé pour la lutte biologique reste donc parfaitement adapté aux populations actuelles de *C. parasitica*.

Le GRPTCMC a acheté le traitement auprès de Biotisa pour réaliser les traitements 2018. Ils sont actuellement disponibles! On apprend que le certificat d'homologation risque d'être perdu.....



# Amélioration de la fertilité du sol

Les exploitations castaneicoles présentent depuis la découverte du Cynips, un état sanitaire inquiétant.

L'objectif de cette expérimentation est d'utiliser un amendement (agréé en AB) permettant d'augmenter la production et la transformation biologique des matières organiques en humus, de reconstruire le stock de matières organiques des sols de la châtaigneraie.

Nous avons suivi deux exploitations : GAEC San Cervone et GAEC Sativa

Des analyses de sol ont été réalisées en septembre 2016 puis en octobre 2017 et en novembre 2018

Un premier traitement effectué 11 octobre 2016 puis 9 novembre 2017 puis en novembre 2018

Le traitement avec le Bactériosol doit être maintenu au moins 3 ans.

Les résultats d'analyses de sol sont disponibles et permettent de conclure:

## 1) **Évolution différente entre les deux sites**

Capacité d'Echange Cationique augmente dans l'un et baisse dans l'autre ( CEC : capacité du sol à retenir et à restituer les éléments importants)

Ca/CEC baisse ou augmente

MO (Carbone) reste stable ou augmente

N total stable ou augmente

IAB stable ou amélioration ( Indice d'Activité Biologique)

2) **Évolution dans le même sens**: – pH qui augmente – C/N augmente

3) **Pas d'évolution** – Éléments minéraux sauf le calcium (qui baisse dans un site) – Les oligo-éléments

***Le Bactériosol est finalement efficace sur un sol riche en MO ( GAEC San Cervone/ sol forestier). Il ne convient pas au sol du GAEC Sativa.....***

Projet d'engrai vert en cours ( 2019 – 2020)



Journée technique « découverte des sols castanéicoles et de leur fertilité biologique »  
animée par Karim RIMAN - Spécialiste des sols, le 14 mars 2018

- 2018 Objectif de la journée : • Observer des coupes de sol et interpréter les analyses de terre • Apprécier s'il y a un impact des traitements au « bactérisol » décelé par les analyses de terre
- Présentation de la formation du sol: Processus millénaire
- Le complexe minéral-organique-biologique définit la fertilité du sol....  
Sa structure
- Le sol est vivant grâce aux organismes ( animal et végétal)
- Le diagnostic global du sol est réalisé à partir d'*outils* : l'origine géologique, la texture, la profondeur mais aussi l'analyse de terre, la présence de vie, le système racinaire, les plantes bio indicateurs, sa structure...

## Mesure 5, 2, 2 ou Reconstitution du potentiel de production des exploitations castanéicoles

- **ARRETE N° 19/085 CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE qui prolonge l'application de la mesure 5 jusqu'au 31 DECEMBRE 2020**
- Pour chaque bénéficiaire final, la surface de référence correspond à la superficie en châtaigniers des surfaces figurant à la déclaration de surface de 2014 de l'exploitation par producteur, en qualité de verger bénéficiant d'une ICHN végétale,
- Les porteurs de projets potentiels sont :
  - Les agriculteurs et les groupements d'agriculteurs,
  - Les associations foncières de propriétaires autorisées (AFP-A) dès lors que l'utilisation de ces terrains est contractualisée avec des agriculteurs ou groupements d'agriculteurs (bénéficiaires finaux).
- Les demandes doivent répondre aux conditions suivantes :
- Les demandes sont éligibles :
  - si le(s) bénéficiaire(s) final(aux) –agriculteur(s)- est(sont) détenteur(s) d'une surface de référence.
  - ou s'il s'agit d'un jeune agriculteur dont la première déclaration est postérieure à 2014,
  - Les projets doivent concerner directement ou indirectement (cas des projets portés par des AFP-A) des bénéficiaires finaux dont plus de 60% des surfaces de référence se situent dans les zones d'infestation du cynips, au moment du dépôt de la réponse à l'appel à projet, sur la base d'une déclaration délivrée par la FREDON de Corse attestant de la cartographie de l'infestation du cynips mise à jour par celle-ci.
  - L'opération de rénovation/plantation dont les bénéficiaires finaux sont des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs : ne doit pas concourir à une augmentation de plus de 20% de la surface de référence, et dans la limite de 5 ha par producteur.
  - Les surfaces rénovées par des associations foncières et mise à disposition des agriculteurs sont intégrées dans le plafond de chacun.
- En outre : Chaque opération ne pourra excéder des tranches de travaux portant sur 2 ha ou 100 arbres.



# Rénovation: Mesure 5 et Mesure 4

DOSSIERS RENOVATION CHATAIGNERAIE					
NOM	COMMUNE	ANNEE	Nbre d'ARBRE	Type de mesure	ETAT D'AVANCEMENT
Albertini Jeanne Marie	Corte	2016	49	4	Arbre élagués san financement
Barbieri Emanuele	Pianellu	2016	96	4	50 arbres élagués
Casanova Rose	Olmi Capella	2016	162	4	Travaux de démaquasage démarrés sans financement
Gaer SATIVA	Lozzi	2016	53	5	Travaux réalisés à 100 %
Sambotti Marc	Isolaccio di Fiumorbu	2016	74	5	Problème de foncier
Grisoni Bernard	Felce	2016	19	5	Dossier abandonné
Guerrini Stéphane	Cambia	2016	87	5	Dossier réalisé à 100 % en attente du dernier paiement
Guidoni Nicolas	Lucciana	2016	53	4	Dossier "basculé" en porcin
Nobili Jean Marc	Pioggiola	2016	209	4	travaux ont démarrés en 2017
Poli Marie Joseph	Pioggiola	2016	87	4	en cours ( Problème foncier résolu)
Rinaldi Benoit	Cambia	2016	106	4	en attente
Biaggi Ludo	Murato	2017	82	5	Dossier ok
Sigleux Catherine	Zalana	2017	67	4	Dossier complet (CT OK)
Guérini Joël	Calenzana	2017	18	4	Dossier abandonné ( Trop lourd )
Orsini Jean Victor	Volpajolo	2017	87	5 et 4	Dossiers en cours
Tomasi Felice	Quercitellu	2017	44	5	en cours
Vincensini Philippe	Erone	2017	100	5	Dossier en attente
Vincensini xavier	Lano	2017	100	5	en cours ( Problème foncier)
Andreucci Noëlie	Zevaco	2018	59	5	JA; dossier en cours
Gaer SATIVA	Lozzi	2018	82	5	réalisé
Giovanetti Jacques	San Gavino d'Ampugnano	2018	30	5	Dossier en cours
Moretti Paul	Bustanico	2018	45	4	réalisé
Poli Xavier	Rosazia	2018	50	4	en cours
Pompeani Cyril	Marignana	2018	41		réalisé
Santuci pascal	Christinaccia	2018	54	5	réalisé
Vincensini Laurent	Ghjuncaghju	2018	100	5	Arbres élagués à 100 % ( CTOA en attente) convention signée
SCEA CHIOSO Setti	Iattone	2018	74	4	EN COURS
GRISCELLI SIMONE	ANTISANTI	2018	91	4	EN COURS
ACQUAVIVA BA	CRISTINACCE	2018	70	5	
SCHLEMAIRE P	BERRA DI SCOPAMENE	2018	53	4	
AFD DE TOUJA	TOUJA	2018	64	5	

## FOCUS sur la journée « Engrais vert » juin 2019

- A partir de l'observation du sol d'une parcelle de châtaignier, de l'inventaire de la flore et la connaissance des pratiques culturales, comment définir des actions pour améliorer le sol, retenir l'eau, lutter contre l'érosion, les incendies, permettre une alimentation animale?
- Restitution en cours mais on retient
  - Connaître ses contraintes: pose des filets ( écarter les herbes hautes), pâture ( éviter les espèces météorisantes comme le trèfle souterrain, privilégier par exemple le pâturin, la fétuque, le dactyle, le trèfle violet, blanc ou de Perse... ( ovins)
  - Connaître sa flore et choisir donc des espèces du sud
  - Faire le choix d'un système permanent et tapissant ( moins de contraintes)
  - Définir une période pour le semis ( septembre par exemple... qqes pluies et avant la pose des filets)

## Mélanges possibles adaptées à la châtaigneraie

- Mélange 1 : choix parmi • Trèfle blanc nain , trèfle incarnat, trèfle souterrain, pâturin, fétuque  $\frac{1}{2}$  traçante, caméline
- Mélange 2 : *avec pâturage*, choix parmi • Trèfle violet, trèfle de perse (resupinatum), lotier corniculé, trèfle blanc, pâturin, ray-grass, fétuque traçante, dactyle
- Mélange 3 : châtaigneraie non mécanisable • Trèfle de perse, lotier corniculé, trèfle souterrain, trèfle blanc, lin à graines, pâturin, fétuque demi-traçante